

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 11 avril 2024 à 18 h 30

Présents : Dominique MOLLIER, Pascal ROUGNON, Françoise REMONNAY, Thierry BERNARDIN, Céline VUILLEMIN, Romain VERMOT, Claude BINETRUY, Léa FAIVRE-PIERRET, Muriel MICHEL, François VILLIER, Philippe SURDOL, Christine MARGUET, Gilles CRETENET, Carole SIRON, Philippe MICHEL, Elodie DUBOIS, Jean-Paul JOURNOT, Nathalie MARTEAU, Roland MICHEL, René FAVRE, Thierry EME, Mohamed EL ASAASS.

Excusés :

- Jérémy REMONNAY donne procuration à Dominique MOLLIER
- Dominique PATOIS donne procuration à Thierry BERNARDIN
- Marc NOE donne procuration à Thierry EME
- Laurie SAUPHAR CABRERA donne procuration à Mohamed EL ASAAS
- Nathalie TITUS donne procuration à René FAVRE

Soit 22 présences physiques et 5 procurations = 27 votants.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut légalement délibérer.

Madame le Maire ouvre la séance ordinaire de la réunion de Conseil Municipal du jeudi 11 avril 2024.

Secrétaire de séance : Thierry BERNARDIN.

Madame le Maire présente ses condoléances à Christine MARGUET, pour le décès de sa maman Mme Etain.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 12 mars 2024.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 27

ORDRE DU JOUR – Session ordinaire

1°) COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – COMPTE DE GESTION 2023

L'exercice 2023 est clos. Le Conseil Municipal doit à présent délibérer sur son contenu. Le compte administratif retrace l'ensemble des écritures de dépenses et de recettes réalisées sur l'exercice précédent, tant sur le budget principal que sur le budget annexe bois.

Le compte administratif exprime la réalité de l'exécution budgétaire et après vérification de sa concordance avec le compte de gestion tenu par le Trésor Public, le compte administratif est définitif.

Le document nommé « annexe 1 », est un extrait du CA 2023, sur lequel apparaissent les sommes réellement engagées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement pour le budget principal.

Le document « annexe 2 » est un extrait du compte de gestion de la trésorerie, qui permet de constater la concordance des chiffres avec le CA 2023.

Le document « annexe 3 », comprend un extrait du CA 2023 du budget bois ainsi que l'extrait du compte de gestion. Comme pour le budget principal, les chiffres des deux documents sont concordants.

Madame le Maire reprend les totaux par chapitre pour chaque budget.

Puis, conformément à la réglementation, pour permettre le débat sur ce compte administratif 2023, elle donne la présidence de la séance à Pascal ROUGNON, 1^{er} adjoint, et quitte la salle pour laisser le conseil municipal délibérer.

Pascal ROUGNON présente les résultats du compte administratif 2023 :

Budget principal (voir annexe 2, page résultats budgétaires de l'exercice)

- Dépenses de fonctionnement = 4.085.829,74 € (dont 588.328,45 € d'opérations d'ordre)
- Recettes de fonctionnement = 5.421.840,88 € (dont 16.241,00 € d'opérations d'ordre)
 - o **Soit un résultat de fonctionnement positif de 1.336.011.14 €**
- Dépenses d'investissement = 2.538.040,40 € (dont 16.241,00 € d'opérations d'ordre)
- Recettes d'investissement = 2.489.338,55 € (dont 588.328,45 € d'opérations d'ordre)
 - o **Soit un résultat d'investissement négatif de 48.701.85 €**

Le budget principal présente donc un résultat positif de l'exercice 2023 de 1.287.309,29 €.

Budget annexe bois (voir annexe 3, page résultats budgétaires de l'exercice)

- Dépenses de fonctionnement = 20.179,68 €
- Recettes de fonctionnement = 63.993,45 €
 - o **Soit un résultat de fonctionnement positif de 43.813,77 €**
- Dépenses d'investissement = 5.869,54 €
- Recettes d'investissement = 9.847,06 €
 - o **Soit un résultat d'investissement positif de 3,977.52 €**

Le budget annexe bois présente donc un résultat positif de l'exercice 2023 de 47.791,29 €.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer :

- sur le compte administratif 2023 du **budget principal** :

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 6

POUR = 19

Abstentions : Marc NOE, Thierry EME, Mohamed EL ASAASS, Laurie SAUPHAR CABRERA, Nathalie TITUS, René FAVRE

- sur le compte administratif 2023 du **budget annexe bois** :

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 6

POUR = 19

Abstentions : Marc NOE, Thierry EME, Mohamed EL ASAASS, Laurie SAUPHAR CABRERA, Nathalie TITUS, René FAVRE

Il invite Mme le Maire à rejoindre la séance et à en reprendre la présidence.

2°) BUDGET PRIMITIF 2024

Intervention de Mme le Maire (voir annexe)

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats 2023 sur le budget 2024 (Annexe 4 et 7) :

- Soit pour le budget principal, report au compte 001 (dépenses d'investissement) et au compte 1068 (recettes d'investissement) de la somme de 1.354.557,41 €
Report au compte 002 (recettes de fonctionnement) de la somme de 1.519.744.13 €
- Pour le budget bois, report au compte 001 et au compte 1068 de la somme de 5.869,54 €
Report au compte 002 de la somme de 71.574,65 €.

T. EME ne comprend pas les chiffres de l'état II-1 du compte de gestion de la trésorerie (annexe 2).

C Binétruy lui explique les règles de la comptabilité publique.

Madame le Maire précise que ce sont des états produits par la trésorerie. Elle ajoute que des formations en finances publiques sont possibles pour les élus.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 27

Les élus ont pu prendre connaissance des projets prévus au budget 2024 dans les compte-rendu de commissions et lors du débat d'orientation budgétaire du 12 mars dernier. Les projets proposés par les commissions ont été pris en compte dans l'élaboration du budget. La réfection de la route de chez Ducreux est compromise cette année. Concernant la rénovation de la cantine scolaire, comme elle l'a déjà indiqué, Madame le Maire s'engage à réunir la commission bâtiment sur place pour réfléchir ensemble sur le projet.

Madame le Maire cède la parole à Françoise REMONNAY pour présenter le budget principal.

Madame le Maire présente le budget bois par chapitre.

Elle demande au conseil municipal de se prononcer sur les taux de fiscalité directe locale de 2024 pour lesquels elle propose une augmentation de 1.5 %, conformément à la décision de la commission finances. Pour rappel, les taux n'ont pas été augmentés depuis 2018.

- Taxe foncière bâti : 37.07 % au lieu de 36.52 %
Pour comparaison, taux moyen 2023 au niveau départemental, 38.79 %, au niveau national, 39.42 %
- Taxe foncière non bâti : 37.90 % au lieu de 37,34 %
Pour comparaison, taux moyen 2023 au niveau départemental, 24.76 %, au niveau national, 50.82 %
- Taxe d'habitation : 11.68 % au lieu de 11.51 %
Pour comparaison, taux moyen 2023 au niveau départemental, 25.11 %, au niveau national, 24.45 %

T. Eme admet des investissements pertinents mais déplore que par exemple les ateliers municipaux budgétisés à 1.4 millions d'euros bloquent d'autres investissements tels que la Griotte, il ne comprend pas pourquoi ces investissements ne sont pas étalés sur plusieurs exercices budgétaires.

C. Binétruy répond qu'un budget doit être sincère et véritable. Quand on projette de construire les ateliers municipaux, la totalité du financement doit être inscrite au budget.

R. Vermot précise que concernant la Griotte, ce projet peut être reporté jusqu'en 2028, date de fin du contrat P@C. Cette information a été donnée en commission, il est regrettable qu'aucun membre de l'opposition n'était présent.

VOTE POUR LES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024 :

CONTRE = 6 ABSTENTION = 0 POUR = 21

Contre : Marc NOE, Thierry EME, Mohamed EL ASAASS, Laurie SAUPHAR CABRERA, Nathalie TITUS, René FAVRE

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2024 :

CONTRE = 0 ABSTENTION = 6 POUR = 21

Abstentions : Marc NOE, Thierry EME, Mohamed EL ASAASS, Laurie SAUPHAR CABRERA, Nathalie TITUS, René FAVRE

VOTE DU BUDGET ANNEXE BOIS 2024 :

CONTRE = 0 ABSTENTION = 0 POUR = 27

Pour terminer concernant le budget, en M57, l'ordonnateur a la possibilité de décider de virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces virements de crédits doivent être transmis au représentant de l'état pour être exécutoires et Madame le Maire doit informer le conseil municipal lors de sa plus proche séance.

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à procéder à ces virements de crédits si nécessaire.

VOTE :

CONTRE = 0 ABSTENTION = 0 POUR = 27

3°) PRISE DE LA COMPETENCE MOBILITE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MORTEAU

Madame le Maire rappelle que suite au transfert à la Communauté de communes du Val de Morteau, de la compétence Organisation des mobilités au 1er juillet 2021, une procédure de transfert à la CCVM du service de transport urbain alors géré en régie directe par la commune de Morteau a été engagée.

A cet effet, la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées (CLECT), a statué, en sa séance du 15 décembre 2023, sur l'évaluation de la charge ainsi transférée, pour un montant de 55 349 €/an, se décomposant comme suit :

Déficit annuel moyen du service : 36 599 €

Amortissement annuel de l'acquisition d'un nouveau véhicule : 18 750 €.

En application du code des impôts, ce transfert de compétence doit être approuvé par la majorité qualifiée des conseils municipaux de la CCVM.

Seule la commune de Morteau verra diminuer son attribution de compensation de 55 349 €/an, les autres communes n'étant pas concernées.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le transfert de la compétence mobilité à la communauté de communes du Val de Morteau dans les conditions qu'elle vient d'énoncer.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 27

4°) REGLEMENT INTERIEUR DE LA CRECHE ET DU PERISCOLAIRE

Les règlements intérieurs de la crèche et du périscolaire ont été mis à jour notamment au niveau des tarifs et des informations supplémentaires sur l'accès au portail famille. Ces documents étaient joints à la convocation.

Madame le Maire demande au conseil municipal de valider ces deux règlements intérieurs.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 27

5°) ACQUISITION DU BATIMENT ESPACE MORTEAU A CHAILLEXON

Espace Morteau a proposé à la commune d'acquérir le bâtiment du kayak à Chaillexon, implanté sur du terrain communal.

L'offre faite par la mairie pour l'achat de ce bâtiment à 50 000 €, frais de notaire inclus, a été acceptée par Espace Morteau.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'acquisition de ce bâtiment situé à Chaillexon.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 27

6°) DECISION DU MAIRE

Madame le Maire informe le conseil municipal de la décision qu'elle a prise conformément aux délégations qui lui ont été accordées :

- Choix de l'entreprise pour réaliser les travaux d'aménagement de voirie des Terres Rouges : le choix de la commission s'est porté sur l'entreprise VERMOT TP (532 729.80 euros)

7°) QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire n'a pas reçu de questions diverses.

7°) INFORMATIONS DIVERSES

- Villers Propre : RDV à 9 h au Club loisirs samedi 13 avril
- Défilé du mercredi 8 mai à 11h30
- Dimanche 9 juin : élections européennes

La séance est levée à 19h50.

Le Président

Dominique MOLLIER



Le secrétaire

Thierry BERNARDIN

